



Le GF Forêt nouvelle en Mayenne.

Forêt nouvelle en Mayenne

Le projet du GF Forêt nouvelle

Créer par semis et plantation une forêt nouvelle de 84 hectares* à partir de terres agricoles en Mayenne, en associant les entreprises locales.

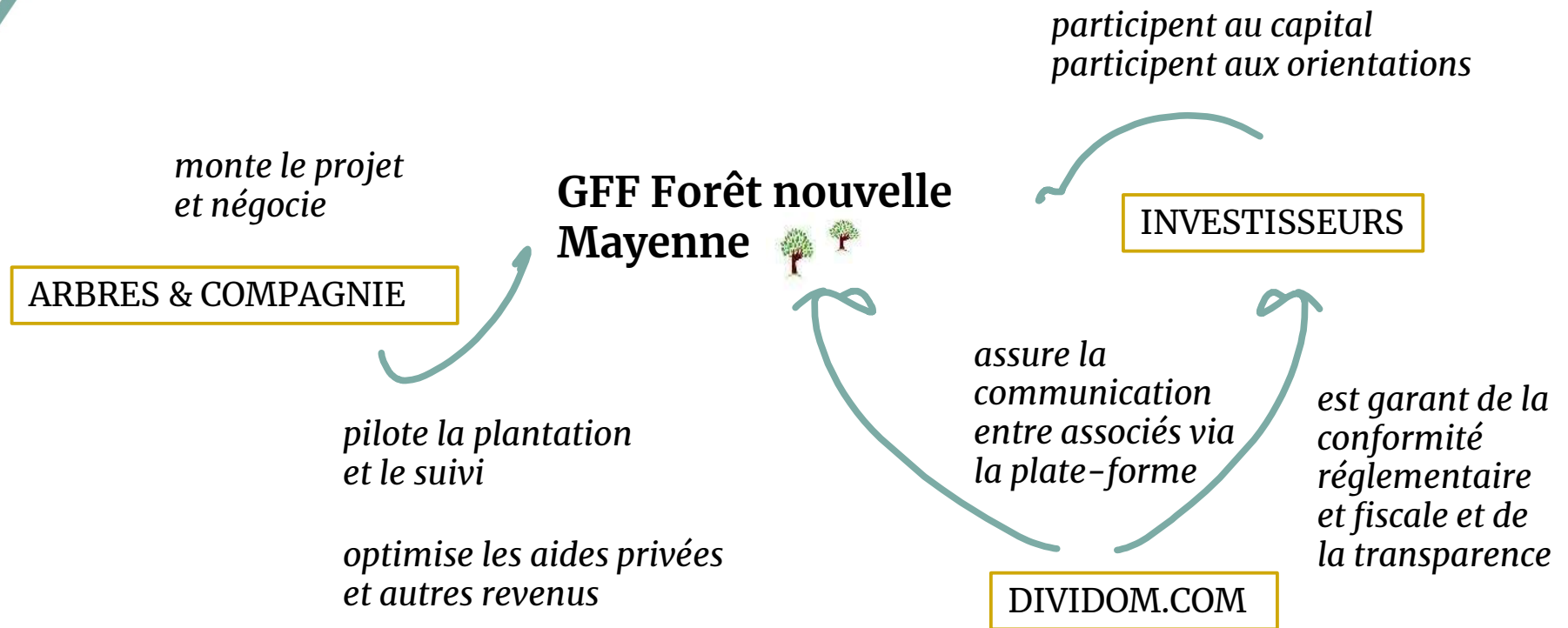
Les atouts du GF

- > Une région naturelle **propice** (sol, climat).
- > Un **tissu d'entreprises** dense à Laval et Le Mans, à 30 kilomètres.
- > La valorisation des **crédits carbone** de l'opération.
- > Une première **autorisation administrative** obtenue (DREAL)
- > La constitution d'un **actif forestier** à partir d'un actif agricole.
- > Une forêt de plus de **1000 ha** situé à 500 mètres de la forêt nouvelle.
- > Une **réduction d'impôt maximisée** grâce à la loi IR/PME.



* dont 4 hectares déjà boisés

Le GF Forêt nouvelle : qui fait quoi ?





Chiffres-clés

Pour le prévisionnel et les scénarios financiers détaillés, envoyez un mail à antoine@arbres-etcompagnie.fr

1 207 K

Coût total du projet avec le foncier et la plantation

302 K

Impôts sur le revenu économisés par les associés

120 K

Contribution minimale attendue de la part des entreprises
[via la vente de crédits carbone]

Risques du GF

Prestataire Arbres & Compagnie
Défaillance / défaut de prestation

Collecte
Souscriptions au capital du GF insuffisantes

Risques naturels
Tempête, incendie
Reprise des plants
Sécheresse
Maladies, parasites

Valorisation du bien
Baisse du prix de la forêt, mévente immobilier

Liquidité des parts
Un associé veut récupérer son investissement

Aides et subventions
Réduction des engagements RSE / ESG



Mesures du GF

Changement de prestataire décidable en AG

Annulation / remboursement / décalage plantation

Assurances
Garantie de reprise pépiniériste
Rétenteurs hydriques à la plantation et arrosage
Diversification des essences et phyto

Bien tangible, historiquement résilient, mandat avec spécialiste de l'immobilier

Blocage 5 ans pour avantage fiscal
Rachat possible par un autre associé ou extérieur.

Aujourd'hui, la demande est supérieure à l'offre

Calendrier

28 octobre 2020

Autorisation de boisement accordée par la préfecture

17 novembre 2020

Création du GF Forêt nouvelle
Début de la souscription

15 mars 2021

Signature du compromis d'achat

18 mai 2021

Préemption SAFER purgée ou annulation
du projet

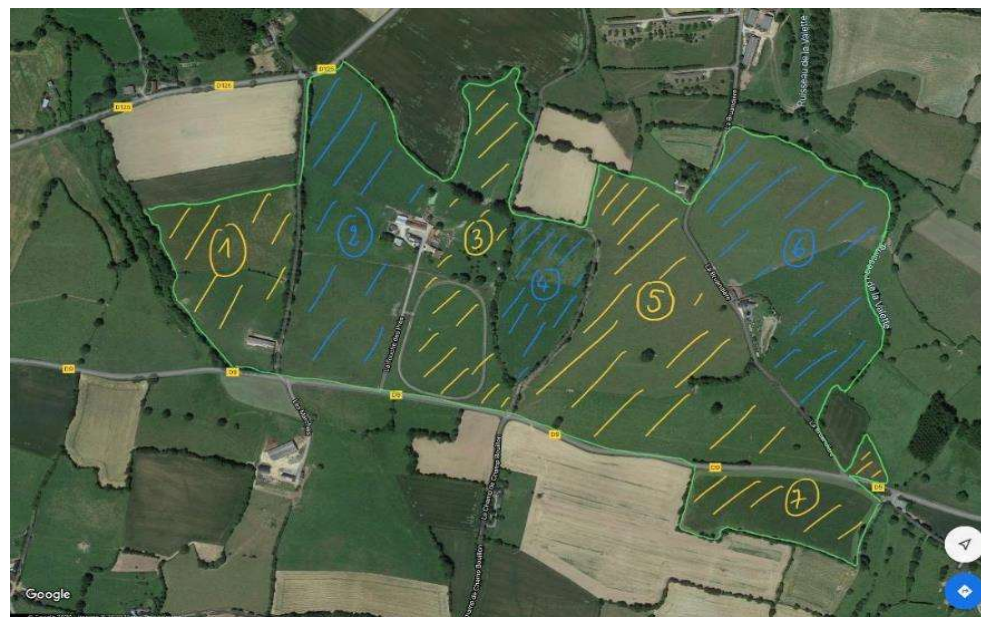
20 juin 2021

Acte d'achat notarié

Mise en fermage temporaire

Novembre 2021

Plantation de la première parcelle



Futures parcelles forestières à Torcé



Intéressé(e) ?

A votre disposition pour échanger, et mettre à disposition les informations techniques, financières, juridiques sur le projet du GF Forêt nouvelle.

Pour tout document et demande de souscription :

antoine@arbresetcompagnie.fr

06 61 21 89 23